

de la perte conformément à la clause de 80 pour cent qui est ainsi libellée:

Clause "standard" moyenne de New-York (80 pour cent)

Cette Compagnie ne sera pas tenue responsable pour une perte ou un dommage à la propriété décrite ici dans une proportion plus grande que la somme par la présente assurée ne le comporte par rapport à 80 pour cent de la valeur actuelle en espèces de ladite propriété à l'époque où une telle perte arrive.

Dans le cas de réclamation pour perte sur la propriété ici décrite n'excedant pas 5 pour cent du montant maximum nommé dans la portion prise sur cette propriété et en vigueur à l'époque où une telle perte ce produit, aucun inventaire spécial, ni estimation de la propriété endommagée ne sera exigé.

Si l'assurance couverte par cette police est partagée entre deux ou plusieurs items, ces clauses s'appliqueront à chaque item séparément.

Effet de la non-conformité des polices

Puisque le stock entier de la maison de commerce aux Nos 594 et 596 valait \$100,000 au moment de l'incendie, les 80 pour cent de la valeur actuelle en espèces de ladite propriété à l'époque de la perte étaient de \$80,000.

Et les \$20,000 (montant total des polices du groupe "B" (qui même après le feu couvraient les deux Nos 595 et 596) ne représentaient qu'une portion des \$80,000. Le groupe "B" n'était donc responsable que d'un-quart de la perte (\$3,000), c'est-à-dire, \$750.

Quelques Compagnies payent trop

La maison de commerce a-t-elle perdu le déficit entier, c'est-à-dire, \$641.30? Nous ne le pensons pas, car autant que nous le comprenons, quelques-unes des Compagnies concernées offrirent volontairement de payer plus que la somme dont elles étaient légalement responsables.

Puisque ce cas est semblable à d'autres du même caractère dans lequel des maisons de commerce de New-York se sont mises en situation de perdre même des sommes plus fortes; puisque leurs polices n'avaient pas une teneur uniforme, et puisqu'il y a des centaines d'autres de nos abonnés dont les polices contiennent aussi une clause de coassurance de la même teneur que celle que nous avons citée comme police "Standard" de New-York: nous avons pris la peine d'expliquer le cas aussi complètement que l'espace nous le permettait.

Cet exemple, important comme il peut l'être, ne fournit toutefois qu'une des nombreuses raisons pour lesquelles un marchand devrait non seulement se familiariser avec les conditions indiquées dans le corps de ses polices d'assurance contre le feu, mais il devrait aussi étudier avec attention ces polices ou le faire faire par quelque assistant compétent.

Pourquoi? Pour s'assurer que la chose spéciale qui y est soit écrite, soit estampée au moyen d'un timbre en caoutchouc sur ces polices, soit imprimée sur une clause attachée à ces polices, n'est pas seulement complète et correcte, mais concorde complètement avec la matière spéciale qui est contenue dans chaque autre clause de ses polices couvrant la même propriété ou les mêmes sortes de propriété.

(A suivre).

Remboursez-vous réellement l'argent avec plaisir, quand un client le demande? Tenez-vous votre magasin d'une propriété scrupuleuse? Est-il brillant, éclairé, aéré et est-ce un endroit plus agréable pour y faire des achats que la moyenne des autres magasins? S'il en est ainsi, rappelez-le au public de temps à autre.

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DU COMMERCE CONTRE L'INCENDIE

Bureau Principal: 151 rue GILROUARD, St-Hyacinthe
Actif dépassant \$120,000.00

Cette Compagnie n'assume que des risques commerciaux dans les villages, et opère sur des bases strictement mutuelles. C'est pourquoi tous les marchands et commerçants de cette Province doivent bénéficier de ses avantages.

T. A. ST-GERMAIN, Sec.-Gérant

La Prevoyance

Accidents et Maladies. Bris de Glaces.
Garanties et Cautionnements.
Responsabilité de Patrons.

71a Rue St-Jacques — MONTREAL

POURQUOI

DOIT-ON ASSURER SA VIE DANS

La Sauvegarde

- | | | |
|----|------------------|---|
| 10 | PARCE QUE | Ses <u>taux</u> sont aussi <u>avant</u> <u>taux</u> que ceux de n'importe quelle compagnie. |
| 20 | PARCE QUE | Ses <u>polices</u> sont plus <u>libérales</u> que celles de n'importe quelle compagnie. |
| 30 | PARCE QUE | Ses <u>garanties</u> sont <u>supérieures</u> à la généralité de celles des autres compagnies. |
| 40 | PARCE QUE | La <u>sagesse</u> et l' <u>expérience</u> de sa <u>direction</u> sont une <u>garantie</u> de succès pour les années <u>utiles</u> . |
| 50 | PARCE QUE | Par dessus tout, elle est une compagnie <u>canadienne-française</u> et que ses capitaux <u>restent</u> dans la province de Québec pour le <u>bénéfice</u> des <u>nôtres</u> . |

Siège social: 7 PLACE D'ARMES,

MONTREAL.

Brevets Canadiens obtenus par des inventeurs étrangers

MM. MARION & MARION, solliciteurs de brevets, Montréal, Canada, et Washington, E.-U., fournissent la liste suivante de brevets Canadiens récemment obtenus par leur entremise.

Tout renseignement à ce sujet sera fourni gratis en s'adressant au Bureau d'affaires plus haut mentionné.

Nos

- 116803—Jules P. Lajoie, Taverny, France. Appareil pour purifier l'eau ayant servi dans les manufactures.
- 116811—Marianne E. McLeod, Melbourne, Australie. Carte indicatrice pour la coupe de patrons pour vêtements de dames.
- 116818—William Church, Northampton Ang. Roues élastiques. Mesure pour fabricants de chaussures.
- 116858—Rudolf H. Kjellman, Stockholm, Suède. Armes à feu à tir automatique.
- 116891—John Slee, Newton-le-Willows, Ang. Roues élastiques.
- 116920—Gustaf Q. Iarason, Stockholm, Suède. Dispositif pour actionner les horloges électriques.
- 116960—Jules et Alphonse Persoons, Thildonck, Belgique. Douves pour boiser les séparateurs centrifuges.
- 116968—William Shearer, Eskbank, Ecosse. Appareil pour fabriquer du gaz au moyen du pétrole ou de l'air.

TOUR DU MONDE.—Journal des voyages et des voyageurs.—Sommaire du No 10 (6 mars 1909).

10 De l'Atlantique au Pacifique par les glaces arctiques, par le capitaine Roald Amundsen.

20 A travers le monde: Un coin de Moravie.—De Stratonice à Ungarisch Brod.—Chez un artiste campagnard tchèque, par J. C. N. Forestier.—Parmi les Races humaines: Un mariage princier à Java, par Gaspard Long.—La lutte économique: Comment conserver un bois de charpente.—Grandes courses de terre et de mer: Le président Roosevelt prend un congé de deux ans pour voyager et chasser en Afrique centrale.—Dans le monde du travail: La sécheresse de l'air est un danger dans les mines.—L'arrosage des galeries.—Livres et Cartes.—Les armées et les flottes.

Abonnements.—France: Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr.—Union Postale: Un an, 28 fr. Six mois, 15 fr.—Le numéro: 50 centimes.—Bureaux de la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE.—Sommaire de la 1892e livraison (6 mars 1909).—Le renard de la mer, par Georges G. Toudouze.—La flotte des lacs suisses.—Un laboratoire de physique et de mécanique dans une touffe, par Daniel Bellet.—Tarigagasse, par Marc Le Goupil.—La disparition du grand lac salé, par L. Viator.—Les enfants dans la musique, par Jean Rivas.

Abonnements.—France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.—Union Postale: Un an, 22 fr. Six mois, 11 fr.—Le numéro: 40 centimes.—Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.